



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00

F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

APAJH Sarthe-Mayenne
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège Social : 13 impasse Armand Safray
72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00

F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

APAJH Sarthe-Mayenne
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège Social : 13 impasse Armand Saffray
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **APAJH Sarthe-Mayenne** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux actifs et aux provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 7 juillet 2020
Pour le Cabinet SOGEC Audit SARL


Patrick FROGER
Commissaire aux Comptes



sogecAUDIT

Commissariat aux Comptes

SARL au Capital de 10 000€

167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS

Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29

RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020


Didier ROUILLARD
Commissaire aux comptes

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019 - Journaux de simulation exclus

Libellé	Montant brut 2019	Amort. et prov. 2019	Montant net 2019	Montant net 2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	224 637,78	219 320,02	5 317,76	4 031,19
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	333 802,14	80 262,94	253 539,20	258 481,66
Constructions	13 347 612,23	6 613 962,43	6 733 649,80	7 089 955,02
Installations techniques, matériels et outillage	2 516 861,87	2 263 485,41	253 376,46	220 235,95
Autres immobilisations corporelles	2 093 084,64	1 690 791,21	402 293,43	515 158,61
Immobilisations corporelles en cours	80 227,67		80 227,67	10 560,00
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	671,68		671,68	671,68
Autres titres immobilisés	257 402,47		257 402,47	266 440,27
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 924,21		40 924,21	34 426,82
TOTAL I	18 895 224,69	10 867 822,01	8 027 402,68	8 399 961,20
Comptes de liaison (I)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	41 513,38	15 026,93	26 486,45	25 890,93
Autres approvisionnements	1 782,05		1 782,05	3 227,32
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	6 337,32		6 337,32	9 406,96
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 238,06		9 238,06	31 649,99
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 039 908,06	78 644,02	961 264,04	975 626,82
Autres créances	495 262,46		495 262,46	612 312,32
Valeurs mobilières de placement	332 000,00		332 000,00	682 000,00
Disponibilités	4 588 398,48		4 588 398,48	2 987 105,07
Charges constatées d'avance	75 740,84		75 740,84	78 501,94
TOTAL III	6 590 180,65	93 670,95	6 496 509,70	5 405 721,35
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	25 485 405,34	10 961 492,96	14 523 912,38	13 805 682,55
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF		
Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019 - Journaux de simulation exclus		
Libellé	Montant net 2019	Montant net 2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 569 137,89	1 569 137,89
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs	16 007,15	16 007,15
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	47 863,81	47 863,81
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	746 478,75	746 478,75
Réserves de compensation	1 104 071,41	1 364 234,66
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	216 803,40	216 803,40
Autres réserves	1 520 941,51	1 345 842,84
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-503 812,19	-428 451,53
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-205 257,86	-205 257,86
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	81 351,44	81 351,44
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-463 431,03	-399 874,29
Résultat en attente d'affectation		2 159,24
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	758 653,13	-226 141,23
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	96 778,09	123 056,51
Provisions réglementées :	873 446,55	842 024,23
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	576 442,03	555 775,78
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	297 004,52	286 248,45
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	5 859 032,05	5 095 235,01
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	176 603,52	92 706,92
Provisions pour charges	194 432,31	82 894,76
Fonds dédiés	686 604,80	57 427,66
TOTAL III	1 057 640,63	233 029,34
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 862 633,70	5 502 761,89
Emprunts et dettes financières divers (3)	14 998,68	16 332,21
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 078,88	280,00
Redevables créditeurs	2 297,76	392,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	451 393,79	454 790,32
Dettes sociales et fiscales	2 036 628,48	2 259 310,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 841,61	10 115,09
Autres dettes (5)	224 222,86	233 314,34
Produits constatés d'avance	1 143,94	121,60
TOTAL IV	7 607 239,70	8 477 418,20
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	14 523 912,38	13 805 682,55
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	605 148,15	1 145 073,79
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES		
Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019 - Joumaux de simulation exclus		
CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 698,89	13 151,78
Variation de stock	- 3 552,26	745,94
Achats de matières premières et fournitures	138 260,79	160 962,37
Variation de stock	4 650,72	12 046,82
Achats d'autres approvisionnements	19 257,97	34 367,78
Variation de stock	1 445,27	- 3 227,32
Achats non stockés de matières et fournitures	794 136,88	797 326,06
Services extérieurs et autres	3 382 217,23	3 430 397,68
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	740 889,83	577 138,61
- autres	88 414,36	93 908,38
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	10 027 428,55	10 176 055,78
- charges sociales	3 457 742,06	3 891 024,36
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	681 863,80	726 181,33
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	18 062,27	108 685,20
- pour risques et charges d'exploitation	218 202,76	103 501,52
Autres charges	230 714,57	9 814,05
TOTAL I	19 803 433,69	20 132 080,34
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES	29 322,45	40 437,99
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	113 423,32	120 173,81
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	113 423,32	120 173,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	42 073,55	82 887,99
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	383 530,66	45 269,39
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		435 000,00
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	10 756,07	11 441,76
- dotations aux autres provisions réglementées	21 967,79	26 481,97
Engagements à réaliser sur ressources affectées	645 026,83	55 000,00
Impôts sur les sociétés	1 178,00	2 329,00
TOTAL III	1 104 532,90	658 410,11
TOTAL DES CHARGES	21 050 712,36	20 951 102,25
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	758 653,13	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 809 365,49	20 951 102,25

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019 - Journaux de simulation exclus

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	15 276,94	30 126,29
Production vendue :		
- prestations de services	1 653 667,65	1 561 249,75
- divers	1 214 956,36	1 306 437,69
Production stockée ou déstockage de production	-3 069,64	-9 403,16
Production immobilisée	1,00	3,00
Dotations et produits de tarification	14 588 160,48	14 087 511,92
Subventions d'exploitations et participations	100 504,06	140 222,19
Reprises sur amortissements et provisions	236 072,70	201 946,91
Transferts de charges	5 590,08	13 225,69
Autres produits	3 303 792,00	3 227 741,79
TOTAL I	21 114 951,63	20 559 062,07
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	1 608,21	11,47
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits	7 998,41	19 057,82
Reprises sur provisions	0,00	
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	9 606,62	19 069,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	25 563,63	6 276,33
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	419 967,66	112 726,89
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions	223 426,26	23 612,25
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	15 849,69	4 214,19
Transferts de charges		
TOTAL III	684 807,24	146 829,66
TOTAL DES PRODUITS	21 809 365,49	20 724 961,02
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		226 141,23
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 809 365,49	20 951 102,25

Annexe des comptes annuels

(Article R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 14 523 912,38 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 758 653,13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

L'association dite « Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » (APA JH), créée en 1962, reconnue d'utilité publique le 13 mai 1974 et dont le siège social est à Paris, Tour Montparnasse, est une Fédération d'Associations régies par la loi de 1901.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de cette Fédération, il est créé en 1965 une association (loi 1901) Départementale en Sarthe dénommée association APA JH Sarthe ou association APA JH 72. Elle devient à l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2010, l'association A.P.A.J.H. Sarthe-Mayenne, dénommée également APA JH 72-53.

Les établissements gérés par l'APA JH 72-53 appartiennent à deux catégories :

La gestion propre qui regroupe les Entreprises Adaptées, la section commerciale des ESAT, auxquels s'ajoutent les instances associatives.

La gestion contrôlée regroupe :

- Les Foyers d'Hébergement,
- Les Foyers de Vie, SAVS, SESSAD, SSEFS, Ferme Pédagogique, SAPFI, l'IME,
- Les ESAT pour la partie sociale,
- Le siège social.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon la réglementation française en vigueur, résultant du règlement ANC n°2014-03 et des règlements modificatifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application :

- du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- de l'avis n° 2007-05 du CNC du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 99-01 et le règlement ANC n° 2014-03.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La vente du terrain et du bâtiment de l'EA Les Courbes (La Flèche) est prévue en 2020, un compromis de vente a été signé.

L'emprunt contracté auprès de DEXIA en 2008 pour le financement de la construction du Foyer de Vie Alain Daubian (La Flèche) sera soldé en 2020. En contrepartie deux emprunts seront contractés auprès de la BPGO et du Crédit Coopératif à un taux d'intérêt moindre.

Selon le Code de commerce (art. L 123-20), il doit être tenu compte des passifs qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes. Or, au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Il n'y avait aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date. La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus en janvier 2020. Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes. Les comptes ne devant pas être ajustés, l'évaluation des actifs et des passifs doit refléter uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation. L'impact post-clôture de l'évolution du coronavirus sur la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs n'a pas fait l'objet d'une valorisation.

INCIDENCES DES PARTICULARITES DU SECTEUR

Modalités de financement des établissements en gestion contrôlée :

Une délibération du Conseil Général en date du 15/12/2009 a autorisé la mise en place d'un CPOM au 01/01/2010 sous la forme d'une dotation globale de financement. L'ensemble des services sous contrôle tarifaire Etat et Conseil Général sont sous avenant au CPOM. Leur renouvellement est intervenu en 2014 et couvre la période de 2014-2018 pour l'ARS et en 2017 pour le conseil départemental pour la période de 2016-2018.

Pour les établissements sous CPOM, l'association reçoit une dotation globale de financement mensuelle basée sur le budget exécutoire arrêté par le financeur.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES

DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Dès lors que la valeur résiduelle de l'immobilisation, à l'expiration de sa période d'utilisation, est mesurable et significative, celle-ci est prise en compte dans la base amortissable. Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont constatés en charges.
- Il a été fait application des dispositions du règlement n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs du Comité de la Réglementation Comptable, abrogé et repris par le règlement ANC n° 2014-03. Il a été fait application des dispositions du règlement n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs du Comité de la réglementation Comptable, abrogé et repris par le règlement ANC n° 2014-03.
- Les composants sont identifiés uniquement s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et si leur durée d'utilisation est significativement différente de celle de la structure. Dans ce cas, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est établi en fonction de la durée et du rythme d'utilisation. Les amortissements sont calculés soit sur le mode linéaire, soit en fonction du rythme de consommations des avantages économiques (dégressif ou autre).

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels	Linéaire entre 1 et 3 ans
Constructions, agencements et aménagements	Linéaire entre 7 et 40 ans
Matériel, outillage et installations techniques	Linéaire entre 5 et 10 ans
Matériel divers	Linéaire entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire entre 3 et 7 ans
Matériel informatique	Linéaire entre 3 et 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire entre 3 et 10 ans

Certains biens ont été acquis à l'aide de subventions d'investissement, dont la reprise au compte de résultat est pratiquée au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation correspondante en fonction du caractère renouvelable ou non renouvelable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2018	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Immobilisations au 31 Décembre 2019
Immobilisations incorporelles	219 112,39	5 525,39		224 637,78
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	162 706,25	5 525,39		168 231,64
Fonds commercial	56 406,14			56 406,14
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Total Immobilisations incorporelles	219 112,39	5 525,39	0,00	224 637,78
Immobilisations corporelles	18 282 019,77	407 637,39	318 068,61	18 371 588,55
Terrains	240 381,01			240 381,01
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	93 421,13			93 421,13
Constructions	13 294 328,27	53 283,96		13 347 612,23
Installations, matériel et outillage techniques	2 456 803,02	139 838,62	79 779,77	2 516 861,87
Autres immobilisations corporelles	2 186 526,34	117 737,05	211 178,75	2 093 084,64
Immobilisations corporelles en cours	10 560,00	96 777,76	27 110,09	80 227,67
Total Immobilisations corporelles	18 282 019,77	407 637,39	318 068,61	18 371 588,55
Immobilisations financières	523 852,77	47 602,05	272 456,46	298 998,36
Participations	222 985,68		222 314,00	671,68
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	266 440,27	39 061,80	48 099,60	257 402,47
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 426,82	8 540,25	2 042,86	40 924,21
Total Immobilisations financières	523 852,77	47 602,05	272 456,46	298 998,36
TOTAL IMMOBILISATIONS	19 024 984,93	460 764,83	590 525,07	18 895 224,69

ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
SUR IMMOBILISATIONS

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2018	Dotations 2019	Diminutions 2019	Amortissements et dépréc. au 31/12/2019
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	215 081,20	4 238,82		219 320,02
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	158 675,06	4 238,82		162 913,88
Fonds commercial (établissements privés)	56 406,14			56 406,14
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles	215 081,20	4 238,82	0,00	219 320,02
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	10 187 628,53	754 620,67	293 747,21	10 648 501,99
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	75 320,48	4 942,46		80 262,94
Constructions sur sol propre	6 156 604,86	448 591,35	17 592,69	6 587 603,52
Constructions sur sol d'autrui	47 768,39	1 334,23	22 743,71	26 358,91
Installations, matériel et outillage techniques	2 236 567,07	102 924,38	76 006,04	2 263 485,41
Autres immobilisations corporelles	1 671 367,73	196 828,25	177 404,77	1 690 791,21
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	10 187 628,53	754 620,67	293 747,21	10 648 501,99
Dépréciations des immobilisations financières	222 314,00		222 314,00	0,00
Participations et créances rattachées à des participations	222 314,00		222 314,00	0,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL dépréciations des immobilisations financières	222 314,00	0,00	222 314,00	0,00
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	10 625 023,73	758 859,49	516 061,21	10 867 822,01

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS EN COURS
AU 31/12/2019

Constructions en cours : Association	46 230,62
Constructions en cours : ESAT ATIS (La Flèche)	33 997,05
Total en Euros	80 227, 67

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, avec prise en compte des rabais, remises, ristournes, accordées à caractère commercial et financier.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré calculé sur une durée moyenne de l'exercice.

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une dépréciation a été enregistrée au 31 décembre 2019 pour un montant de 78 644,02 €.

DEPRECIATIONS DES STOCKS ET CREANCES

La reprise de dépréciation des créances comprend notamment un montant de 205 796,74 € relatif à la SAS du Livet déclarée en liquidation judiciaire le 29 mai 2018.

Rubriques	Situations et mouvements			
Dépréciations de l'actif circulant	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
stocks	16 727,93		1 701,00	15 026,93
créances	272 184,84	18 062,27	211 603,09	78 644,02
TOTAL DEPRECIATIONS	288 912,77			93 670,95

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement	332 000,00
Banques	3 973 097,43
Caisses	10 152,90
Total	4 315 250,33

FONDS PROPRES

FONDS ASSOCIATIFS

1. Subventions d'investissement sur biens renouvelables et biens non renouvelables par l'organisme

Les subventions d'investissement sont inscrites en fonds associatifs ou en subventions d'investissement sur biens non renouvelables en fonction des conditions de renouvellement des biens. Le renouvellement incombe pour certains biens à l'association et pour d'autres biens le renouvellement n'est pas à la charge à l'association.

Les subventions d'investissement affectées à des biens dont le renouvellement n'est pas à la charge de l'association sont reprises au compte de résultat au même rythme d'amortissement que les immobilisations financées.

2. Réserves

Les réserves de compensation, inscrites au poste réserves pour un montant de 1 104 071,41 Euros sont sous contrôle des autorités de tarification.

3. Résultats

Les activités gérées par l'association font l'objet d'un contrôle de la part des autorités de tarification dans le cadre de la réglementation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce contexte, le résultat se compose :

- du résultat propre aux activités réglementées, déterminé en fonction des charges et produits admis dans le calcul des dotations et produits de la tarification et sous réserve du contrôle des autorités de tarification,
- des dépenses refusées par les autorités de tarification,
- des dépenses non opposables aux autorités de tarification,
- du résultat des activités non réglementées.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS, RESERVES ET AUTRES COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS, RESERVES ET AUTRES COMPTES				
LIBELLES	01/01/2019	AFFECTATION RESULTATS 2018	MOUVEMENTS 2019	31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 569 137,89			1 569 137,89
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE				
Dons et legs	16 007,15			16 007,15
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	47 863,81			47 863,81
RESERVES				
Excédents affectés à l'investissement	746 478,75			746 478,75
Réserves de compensation	1 364 234,66	-269 268,28	9 105,03	1 104 071,41
Excédents affectés à la couverture du BFR	216 803,40			216 803,40
autres réserves	1 345 842,84	75 188,99	99 909,68	1 520 941,51
REPORT A NOUVEAU				
report à nouveau (gestion non contrôlée)	-428 451,53	27 705,01	-103 065,76	-503 812,19
dépenses refusées par l'AT ou inopposables	-205 257,86			-205 257,86
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	81 351,44			81 351,44
dépenses non opposables aux tiers financeurs	-399 874,29	-57 607,80	-5 948,94	-463 431,03
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	-226 141,23	226 141,23		0,00
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	2 159,24	-2 159,24		0,00
SOUS-TOTAL	4 130 154,27	0,00	0,00	4 130 154,27
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	123 056,51		-26 278,42	96 778,09
PROVISIONS REGLEMENTEES	842 024,23		31 422,32	873 446,55
TOTAL GENERAL (NON COMPRIS LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019)	5 095 235,01			5 100 378,92
RESULTAT 2019				758 653,13
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2019				5 859 032,05

DETAIL DES PROVISIONS REGLEMENTEES

Le montant de 435 000 € correspond à un crédit non reconductible obtenu en soutien aux investissements de l'ESAT ATIS.

PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions réglementées au 31/12/2018	Augmentations 2019	Diminutions 2019	Provisions réglementées au 31/12/2019
142 - Pour renouvellement des immobilisations	435 000,00			435 000,00
145 - Amortissements dérogatoires	120 775,78	21 778,51	1 112,26	141 442,03
148 - Autres provisions réglementées	286 248,45	15 016,07	4 260,00	297 004,52
<i>réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé</i>	<i>286 248,45</i>	<i>10 756,07</i>		<i>297 004,52</i>
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	842 024,23	36 794,58	5 372,26	873 446,55

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS					
LE 31 DECEMBRE 2018					
RESULTATS COMPTABLES 2018		variation des congrés payés, dépendances non opposables aux AT	retraitements amortissements mis en report à nouveau ou réserve de compensation des amortissements	résultats mis en réserves : autres réserves ou réserves de compensation	résultats mis en report à nouveau
ASSOCIATION	-61 603,89			-61 603,89	
PART COMMERCIALE (ESAT et EA)	128 244,35			128 244,35	
LSF	8 548,53			8 548,53	
SOUS TOTAL RESULTATS ASSOCIATION 2018	75 188,99			75 188,99	
POLE EJSF	-126 234,24	-13 831,07	-2 159,24	-110 243,93	
POLE AHVS	-63 175,17	-19 463,86		-43 711,31	
POLE ATVP	-133 133,43	-20 544,07		-112 589,36	
SIEGE	-14 796,48	-3 768,80		-2 723,68	-8 304,00
SOUS TOTAL RESULTATS SOUS CONTROLE DES AT	-337 339,32	-57 607,80	-2 159,24	-269 268,28	-8 304,00
retraitements des amortissements avis 2007-05 CNC	36 009,10		36 009,10		
TOTAUX	-226 141,23	-57 607,80	33 849,86	-194 079,29	-8 304,00

TABLEAU DE PASSAGE DES RÉSULTATS ADMINISTRATIFS AU RÉSULTAT COMPTABLE

RESULTATS 2019	Etablissements ARS	Etablissements CD	Etablissements Double Financiers ARS/CD	Siège	TOTAL GESTION CONTROLEE	TOTAL GESTION NON CONTROLEE	Retraitement des Amortissements avis 2007-05 CNC	TOTAL GENERAL
PRODUITS (A)	7 811 138,57	6 986 998,45	407 569,32	915 071,10	16 120 777,44	6 873 684,82	39 002,16	23 033 464,42
CHARGES (B)	7 630 521,99	7 016 437,74	379 774,90	892 878,24	15 919 612,87	6 355 198,42		22 274 811,29
RESULTAT (A) - (B)	180 616,58	-29 439,29	27 794,42	22 192,86	201 164,57	518 486,40		758 653,13
DEPENSES POUR CONGES PAYES 2019 NON OPPOSABLES AUX TIERS FINACEURS	-58 887,39	-11 558,73	-8 408,71	-5 732,14	-84 586,97			
RESULTATS ADMINISTRATIFS 2019 APRES REPRISES	121 729,19	-40 998,02	19 385,71	16 460,72	116 577,60			

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la réglementation, pour couvrir les obligations, à la date de la clôture, vis-à-vis de tiers et risquant de provoquer une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions ont été actualisées en fonction de l'évolution du contexte juridique pour couvrir l'estimation des charges que l'association peut être amenée à assumer.

Les droits acquis par les salariés au titre des engagements de retraite et avantages similaires font l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges en fonction des recommandations établies par les autorités de tarification : comptabilisation par tiers pendant les trois années précédant le départ de chaque salarié. Le solde non provisionné de 1 279 802,73 € constitue un engagement hors bilan, le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Engagement de l'entité Hypothèses retenues	Méthode des unités de crédit projetées Norme IAS 19 révisée Recommandation ANC n°2013-02 remplaçant la plupart des dispositions de la recommandation du CNC n°2003-R.01. Taux d'actualisation : 0,48 % Table de mortalité retenue : INSEE 2018 Taux retenu : départ volontaire 100 % Âge de départ à la retraite : 62 ans départ à taux plein
Total au 31/12/19	1 439 294,13 € montant calculé (dont 159 491,40 € montant comptabilisé)

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant au 31/12/2018	Augmentations 2019	Diminutions 2019	Montants au 31/12/2019
151 - Provisions pour risques	92 706,92	85 487,00	1 590,40	176 603,52
<i>dont provisions pour litiges (c/1511)</i>	91 116,52	85 487,00		176 603,52
<i>dont autres provisions pour risques (c/1518)</i>	1 590,40		1 590,40	
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires	72 154,59	98 998,81	11 662,00	159 491,40
158 - Autres provisions pour charges	10 740,17	33 716,95	9 516,21	34 940,91
<i>dont autres provisions pour charges (c/1588)</i>	10 740,17	33 716,95	9 516,21	34 940,91
TOTAL GENERAL	175 601,68	218 202,76	22 768,61	371 035,83

FONDS DEDIES

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES					
	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		A	B	C	D = A - B + C
Extension de 5 places au SAAAS	25 000,00	25 000,00	10 995,21	-	14 004,79
Crédit Non Reconductible TSL - Soutien Scolarisation PCPE	368 000,00	-	-	368 000,00	368 000,00
Crédit Non Reconductible SSEFS Laval - Soutien Scolarisation PCPE	216 000,00	-	-	216 000,00	216 000,00
Dotation PCPE Adultes - SSEFS Laval	30 000,00	30 000,00	3 466,98	-	26 533,02
Evaluation Externe	49 931,00	580,39	-	-	580,39
Fonds pour Formation	4 800,00	1 062,50	1 062,50	-	-
Financement STAPS - IME	61 000,00	-	-	55 927,58	55 927,58
Autorités de Tarification	754 731,00	56 642,89	15 524,69	639 927,58	681 045,78
Mobilité Caisse Epargne	5 000,00	325,00	325,00	-	-
Démolition Garage MAIF	19 500,00	459,77	-	-	459,77
Autres	24 500,00	784,77	325,00	-	459,77
Accompagnement Situation Complexe - SSEFS Laval (209,75 € utilisés en 2019 dans les comptes 64)	5 309,00	-	-	5 099,25	5 099,25
Fond Intervention Régional	5 309,00	-	-	5 099,25	5 099,25
TOTAL GENERAL	784 540,00	57 427,66	15 849,69	645 026,83	686 604,80

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CREANCES (a)	Montant brut 2019	ECHEANCES à moins d'1 an	ECHEANCES de + d'1 an	ECHEANCES à + de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (25-26)	671,68			671,68
Prêts (274)				
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	298 326,68			298 326,68
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	1 039 908,06	1 039 908,06		
Autres créances clients (4096,4097, etc)	347 353,78	347 353,78		
Personnel et comptes rattachés (421,)	7 973,87	7 973,87		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)				
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	139 934,81	139 934,81		
Autres				
Charges constatées d'avance (486)	75 740,84	75 740,84		
TOTAL CREANCES	1 909 909,72	1 610 911,36	-	298 998,36
DETTE (b)	Montant brut 2019	ECHEANCES à moins d'1 an	ECHEANCES de + d'1 an	ECHEANCES à + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	4 862 633,70	892 865,94	1 015 408,51	2 954 359,25
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	14 998,68	14 998,68		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	451 393,79	451 393,79		
Personnel et comptes rattachés (421,)	899 513,79	899 513,79		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	894 306,30	894 306,30		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	242 808,39	242 808,39		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	9 841,61	9 841,61		
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	224 222,86	224 222,86		
Produits constatés d'avance (487)	1 143,94	1 143,94		
TOTAL DETTES	7 600 863,06	3 631 095,30	1 015 408,51	2 954 359,25

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Banque	N° Emprunt	Montant de l'Emprunt	Taux Emprunt	Capital restant dû au 31/12/2019	Dat de Fin Emprunt	Type De Nantissement	Montant Nantissement
BPO	0233892	300 000	4,48%	162 746,34	15/05/2033	Gage de Compte d'Instrument Financier BMTN N°9764	150 000
BPO	02113533	16 000	4,00%	-	16/11/2019		
BPO	02375434	12 300	2,00%	-	23/01/2019		
BPO	02375433	21 800	2,00%	-	23/01/2019		
BPO	02113534	23 000	4,00%	-	16/11/2019		
BPO	02375468	10 500	2,00%	-	23/01/2019		
BPO	02706613	54 200	0,90%	12 865,59	20/02/2021		
BPO	02729496	50 000	0,60%	21 851,06	09/02/2022		
BPO	09008371	91 458	0,95%	81 947,17	22/03/2026	Nantissement Produit monétaire	45 729
BPO	09008372	45 155	0,95%	40 459,32	22/03/2026	Nantissement Produit monétaire	22 578
BPO	09008373	13 031	0,95%	11 675,87	22/03/2026	Nantissement Produit monétaire	6 516
BPO	09008374	10 515	0,95%	9 421,50	22/03/2026	Nantissement Produit monétaire	5 258
BPO	09008375	26 400	0,95%	23 654,60	22/03/2026	Nantissement Produit monétaire	13 200
BPO	09008376	12 271	0,95%	10 994,94	22/03/2026	Nantissement Produit monétaire	6 136
BPO	09008377	2 138	0,95%	1 915,64	22/03/2026	Nantissement Produit monétaire	1 069
Crédit Coopératif	025903C	250 000	1,00%	91 300,41	26/06/2022	Hypothèque Conventionnelle Non Rechargeable+FGMOSS Parts Sociales B	2 353
Crédit Coopératif	026323C	70 000	1,55%	43 294,07	21/12/2025	FGMOSS Parts Sociales B (611,78€) + Parts sociales A (35000€)	35 612
Crédit Coopératif	026324C	130 000	1,00%	56 829,93	21/12/2022	FGMOSS Parts Sociales B (329,42€) + Parts sociales A (65000€)	65 329
Crédit Coopératif	066637C	550 000	1,80%	548 323,44	26/06/2035	Hypothèque Conventionnelle Non Rechargeable +FGMOSS Parts Sociales B	5 177
Crédit Coopératif	036142C	20 300	0,65%	8 538,66	06/01/2022	Néant	
Crédit Coopératif	036143C	10 300	0,65%	4 332,30	06/01/2022	Néant	
Crédit Coopératif	036144C	20 600	0,65%	8 664,60	05/01/2022	Néant	
Caisse Epargne	4253049	100 000	2,48%	-	05/05/2019	Compte à Terme	50 000
Caisse Epargne	8223184	300 000	3,68%	192 500,00	05/10/2032	Compte à Terme	150 000
Caisse Epargne	8069365	75 000	3,75%	16 250,00	05/02/2022	Bons de Caisse	60 000
Caisse Epargne	4249264	38 000	1,72%	-	05/05/2019	Néant	
Caisse Epargne	7536172	104 000	4,43%	-	05/07/2019	Comptes Titres	52 000
Caisse Epargne	7279854	1 103 550	4,80%	726 503,75	05/07/2039	Cautiion Personne Morale Département de la Sarthe à Hauteur de 80%	
Crédit Foncier		1 610 000	1,88%	1 086 749,87	29/02/2040		
DEXIA		1 455 590,00	4,91%	1 095 930,47	01/05/2038	Cautiion Personne Morale Département de la Sarthe à Hauteur de 80% et Ville de La Flèche pour 20%	

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montants en euros TTC	numéros de compte
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir : 15 579,82)	262 653,13	4097-40971-4687
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES	1 667,18	5187
TOTAL	264 320,31	

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montants en euros TTC	numéros de compte
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	736,13	16884
Emprunts et dettes financières divers	14 998,68	1688
Redevables Créditeurs	2 297,76	4197
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 658,18	4686
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	40 690,75	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	75 740,84	1 143,94
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	75 740,84	1 143,94

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels	Montants en euros	Imputé au compte
Produits exceptionnels sur opération de gestion	25 563,63	77180000
Produit de cession des éléments d'actif cédés	76 822,24	77500000
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	29 007,59	77700000
Autres produits exceptionnels	314 137,83	77800000
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	15 849,69	78940000
TOTAL	461 380,98	

Charges exceptionnelles	Montants en euros	Imputé au compte
Pénalités et amendes	150,00	67120000
Autres charges exceptionnelles de gestion	41 923,55	67180000
Valeurs comptables des éléments d'actif immobilisé cédés	50 625,54	67500000
Valeurs comptables des éléments d'actif financier cédés	222 314,00	67560000
Dotation exceptionnelle aux amortissements	189,28	68710000
Autres charges exceptionnelles	110 591,12	67800000
Engagements à réaliser sur subventions attribuées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (cf tableau fonds dédiés page 18)	645 026,83	68940000
TOTAL	1 070 820,32	

EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2019 s'établit ainsi :

Administratif	26
Autres Fonctions	1
Direction Encadr	18
Direction Techn	6
Encadrants d'E.A.	7
Ouvriers d'EA	41
Paramédical	22
Psychologues	9
Serv Généraux	36
Socio Educatif	143
Total général	309

REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS

Le cumul Brut des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 189 427 € . Les administrateurs exercent leur mandat à titre bénévole.

BENEVOLAT

Cette contribution s'élève à 13 256 € en 2019. Sa valorisation est basée sur les heures effectuées (au taux horaire du SMIC) et les frais de déplacements.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés en charges sur l'exercice 2019 s'élèvent à la somme de 24 312 Euros (toutes taxes comprises).